

MOTIONS DE LA CNARELA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 OCTOBRE 2025
Clermont-Ferrand, Maison des Sciences de l'Homme

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 21 octobre 2025 à Clermont-Ferrand, a voté les quatre motions suivantes :

Motion n°1 : Ventilations de service des professeurs de Lettres classiques

La CNARELA alerte encore une fois le ministère sur les ventilations de service non conformes qui existent toujours dans plusieurs académies pour les professeurs de Lettres classiques. Ces états de service présentent les horaires de français comme un « complément de service en Lettres modernes » dans l'établissement, ce qui n'a aucun lieu d'être : le français au même titre que le latin et le grec, fait partie du service des professeurs de Lettres classiques. L'erreur, dénoncée à plusieurs reprises par la CNARELA, vient principalement des personnels de direction qui ne font pas remonter correctement les informations dans leur Tableau de Répartition des Moyens (TRM).

Les collègues qui doivent faire face à ces situations se retrouvent souvent confrontés au silence de l'administration, ou, pire, à sa mauvaise foi. Il y a de moins en moins de professeurs, mais rien n'est fait pour que ceux qui sont en place ne soient pas découragés face à un tel manque de compétence de la hiérarchie.

La CNARELA demande instamment au ministre qu'une note soit envoyée aux rectorats. Ces derniers semblent encore découvrir le problème, comme cela a été récemment le cas lors d'une audience de notre association membre, l'ARELACLER-CNARELA, auprès de Mme la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand. Des cas sont signalés tous les ans dans d'autres académies, comme celles de Poitiers ou encore de Toulouse. La CNARELA a dû intervenir auprès du ministère l'année dernière à la suite d'une « instruction » du rectorat de l'académie de Créteil qui demandait à tous les chefs d'établissement de réécrire les VS, au mois d'avril, avec un complément de service en Lettres modernes, instruction heureusement annulée par les services du rectorat après les interventions de la CNARELA et de certains syndicats.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°2 : Latin et grec dans l'enseignement secondaire

La CNARELA demande des moyens clairement fléchés pour que les enseignements de latin et de grec cessent d'être une variable d'ajustement. Cela concerne aussi bien les enseignements facultatifs au collège (latin et grec dans le cycle 4, français et culture antique en 6^e) que les enseignements optionnels au lycée général et technologique (latin, grec). Depuis des années, en effet, les marges des dotations des établissements servent à financer des dispositifs à l'existence éphémère, créés sans moyens adéquats, alors qu'au lycée général, par exemple, l'enseignement de spécialité LLCA, lui, est rarement financé comme il devrait l'être.

Il faut par ailleurs impérativement donner aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre les options LCA au lycée ou simplement de s'y inscrire et de les cumuler, comme cela est autorisé dans les textes. La circulaire de janvier 2018 sur la mise en œuvre de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité doit être mise à jour. La CNARELA a déjà proposé son aide à cette fin. Quand la continuité pédagogique n'est pas assurée, les élèves sont pénalisés. Certains personnels les découragent de s'investir dans leur scolarité, pour simplifier le travail sur la réalisation des emplois du temps, entre autres. Ce type de discours et d'agissement, dans le service public, n'est pas acceptable quand, à côté, l'enseignement privé offre une large palette de choix aux élèves.

En reconnaissant l'implication des élèves dans leur parcours scolaire, au Diplôme national du Brevet comme au Baccalauréat, par une prise en compte plus importante des points attribués, on cessera aussi de mettre constamment en péril ces enseignements et de décourager les meilleures volontés.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°3 : Diplôme national du Brevet

La CNARELA a déjà dénoncé l'arrêté du 10 avril 2025 sur le nouveau DNB, qui ne reconnaît pas l'engagement des élèves qui suivent les enseignements facultatifs de langues et cultures de l'Antiquité, latin et/ou grec. Le manque de stabilité ministérielle rend totalement stériles les discussions menées à ce sujet avec plusieurs représentants des ministres successifs.

La CNARELA demande que ces enseignements soient mieux reconnus au niveau des points attribués dans le cadre du contrôle continu qui compte pour 40% seulement de la note finale. Elle estime qu'il est juste de reconnaître l'engagement des élèves, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La règle change dès cette année pour des élèves et des familles à qui l'on a donné, à l'entrée en 5^e, une autre information : ils pouvaient obtenir dans l'ancien brevet jusqu'à 20 points grâce à leur option alors que le nombre de points à la session 2026 sera limité à 10 sur 40% de contrôle continu. Cela constitue une véritable rupture d'engagement qui conduit à de la colère et du dégoût de la part des élèves, ce qu'on peut aisément comprendre. C'est leur confiance qu'on trahit.

La CNARELA demande au ministre de prendre conscience de cette colère, qui est aussi celle de futurs citoyens. Sans confiance, l'école ne peut fonctionner. On ne peut pas constamment modifier les règles, cela démobilise les élèves.

La CNARELA rappelle que dans le contexte budgétaire actuel, la prise en compte des deux options au DNB ne représente aucun coût financier. Elle voit donc une volonté de l'institution de traiter par le mépris des élèves qui s'engagent dans leur scolarité et appelle à changer cette façon de faire.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°4 : Concours du CAPES

Le CAPES perd sa valeur de concours national puisqu'il va être validé en grande partie par les deux années d'un Master délivré dans chaque académie par les universités et les INSPÉ, ce qui laisse une part plus importante qu'auparavant à une évaluation locale.

La CNARELA rappelle son attachement à une formation disciplinaire de qualité, à un horaire conséquent lors des deux années de Master, pour que les futurs professeurs puissent se présenter dans les meilleures conditions possibles face aux élèves dont ils auront la charge. Seule une formation disciplinaire solide, à côté d'une formation pratique sérieusement encadrée, permettra de former des professeurs qui pourront poursuivre une carrière complète.

La CNARELA dénonce l'absence de publication du programme de la première épreuve d'admissibilité du CAPES de Lettres classiques-Bac +3 : même si ce programme est le même que celui du CAPES de Lettres modernes qui, lui, est publié officiellement, il serait bon de le préciser sur les documents officiels.

La CNARELA regrette aussi que la durée des épreuves écrites ait été raccourcie, car elle craint que le contenu disciplinaire de celles-ci soit moins approfondi que dans l'ancien CAPES.

Motion votée à l'unanimité